

# ECH@di RESEAU

N°70

Vendredi 28 mai 2021

## ÉDITO

Emmanuel Macron, interpellé à Nevers le 23 mai sur la situation des sans-papier, s'est adressé à ceux/celles-ci en disant : « **Vous avez des devoirs avant d'avoir des droits...** Il faut que celles et ceux qui arrivent sur notre sol prennent leur part de devoirs pour faire l'effort sur la langue, les formations et ensuite pour avoir un travail, c'est la clé... Nous sommes un pays généreux, mais on doit respecter les règles, on ne peut pas donner des papiers à tout le monde. »

Un vrai morceau d'anthologie politique : le gouvernement français est très régulièrement critiqué, voire condamné pour le non-respect de ses devoirs légaux (non-mise à l'abri de tous les mineurs non-accompagné.e.s et des personnes en demande d'asile, non-application du droit inconditionnel à l'hébergement...), mais E. Macron fait la leçon. Ensuite, si les « sans-papier.e.s » doivent « avoir un travail », c'est forcément « au noir ». E. Macron l'encouragerait-il ? Mais surtout, il n'a pas dû lire la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » (art. 1er). C'est parce que l'on a d'abord des droits effectifs à la vie digne, que l'on peut et doit remplir des devoirs pour le bien de la collectivité ; ce n'est pas l'inverse. La réalité des personnes exilées démontre que lorsque l'on commence par exiger des devoirs, on cherche les droits à la loupe.

## INFOS EUROPE

**L'ONU blâme l'Union européenne pour les morts en Méditerranée.** L'ONU n'a pas mâché ses mots. Dans un rapport publié mercredi 25 mai, l'organisation internationale pointe clairement la responsabilité de l'Union européenne (UE) et de la Libye dans les tragédies que vivent les migrants en tentant de rejoindre l'Europe via la Méditerranée, route migratoire la plus meurtrière au monde. A lire sur <https://click.ru/V6mEc>.

**SOS MÉDITERRANÉE.** À l'occasion de la remise des prix du Vendée Globe 2020, la navigatrice Isabelle Autissier et le navigateur Roland Jourdain appellent, dans une tribune publiée par Ouest France, les pouvoirs publics et la société civile à prendre leurs responsabilités en déployant des moyens de sauvetage en Méditerranée : « *L'humanité, embarquée sur le vaisseau Terre, est un seul équipage. Il ne peut y avoir deux poids et deux mesures d'un marin à l'autre. Il n'est pas acceptable que les plus démunis, frappés par la misère et les dérèglements environnementaux payent du prix de leur vie l'espoir d'un avenir ailleurs. La solidarité ne se marchande pas. En Méditerranée, tous s'appellent Kevin (sauvé en mer lors du dernier Vendée globe). Nous appelons les pouvoirs publics et les organisations nationales et internationales, ainsi que les citoyens, à cesser de détourner le regard, à prendre leur responsabilité en mettant en place des moyens de sauvetage des réfugiés en mer, en soutenant et en finançant les ONG qui leur apportent assistance et réconfort. Elles le font en notre nom et pour l'honneur de notre humanité* ». A lire sur <https://click.ru/Uxhtd>.

**Refolements de migrants : Frontex face à la justice européenne.** Lors d'une action en justice inédite, un recours a été déposé, le 21 mai, auprès de la Cour européenne contre l'agence de surveillance des frontières de l'UE Frontex, au nom de deux demandeurs d'asile. Ces derniers disent avoir été victimes de violences après avoir atteint l'île de Lesbos, en Grèce, avant d'être abandonnés sur des radeaux. A lire sur <https://click.ru/V7zJY>

## INFOS RÉGIONALES

**Non à la criminalisation de la solidarité.** Le journal « Libération » publie une tribune sur le procès en cour d'appel de Grenoble des « 7 de Briançon » : « *ce nouveau procès de la solidarité est emblématique de la répression s'abattant sur les citoyens cherchant à mettre en œuvre concrètement le principe de fraternité* » ; la question est posée : « *vers une abrogation définitive du «délit de solidarité» ?* A lire sur <https://click.ru/V6jLn>.

**Palais de justice de Grenoble, le 27 mai.** Plusieurs centaines de personnes étaient présentes devant le palais de justice de Grenoble en attente des résultats de l'audience en appel concernant les « 7 de Briançon ». Des informations ont été portées à connaissance des militants présents, notamment sur la décision du tribunal de Gap, mise en délibéré, statuant sur le cas de deux maraudeurs au sujet desquels le procureur de la république avait réclamé, lors de leur procès le 22 avril dernier, une interdiction de séjour de cinq ans dans les Hautes-Alpes. Cette peine n'a pas été retenue mais ils n'ont pas été disculpés pour autant et ont écopé de deux mois de prison avec sursis. Dans le même temps, en appel, la peine d'un policier français, jugé pour des violences commises sur un migrant, est passée de deux ans à deux mois de prison avec sursis (<https://click.ru/V9Cwq>).

En ce qui concerne le procès en appel des « 3+4 de Briançon », le procureur général a requis une peine de prison entre 3 mois avec sursis et 8 mois de sursis probatoire. Le jugement en délibéré sera rendu le 9 septembre.

**Au col de Montgenèvre.** Point de passage historique, le col de Montgenèvre est le théâtre ces dernières années d'une intensification des violations des droits des personnes exilées, poussant celles-ci à prendre toujours plus de risques.

Pour éviter que des drames ne surviennent à nouveau dans ces montagnes, Médecins du Monde France se mobilise aux côtés de ses partenaires locaux Tous Migrants, Refuges Solidaires et de tous les citoyens engagés qui portent la solidarité sur le territoire briançonnais. Vidéo très intéressante à voir sur <https://click.ru/V6kmJ>

**Message d'Emmaüs La Roya :** « *vous avez été nombreux et nombreuses à répondre à notre appel à dons suite à la tempête Alex qui a ravagé une partie de la Vallée de la Roya en octobre 2020. La rapidité avec laquelle vous vous êtes manifestés nous a particulièrement*

touchés, c'est pourquoi nous souhaitons vous remercier... Grâce à votre soutien, nous avons pu maintenir notre équilibre économique et financer les charges quotidiennes liées à l'accueil de nos compagnes et compagnons. Votre générosité nous a aussi permis d'acheter du matériel pour aider à la réhabilitation des zones sinistrées et entamer une reprise en main de nos quotidiens, bien que la tâche soit encore loin d'être terminée. Nous organisons aussi tous les samedis des chantiers solidaires et participatifs avec les habitants de la Vallée durant lesquels nous remettons en état les berges du fleuve, qu'il s'agisse de terrains publics ou privés. »

**Fermeture des centres de la honte (CRA) :** un article à lire sur « Marseille infos autonomes » (<https://clck.ru/V5YcW>).

## ACTIONS & SOLIDARITÉS À MARSEILLE

**La Mairie de Marseille pourrait renoncer à racheter l'ancien McDo de Saint-Barthelemy** ; si tel était le cas, ce rebondissement pourrait marquer l'épilogue de cette belle histoire... A lire sur <https://is.gd/YdJwbR>

« **Le tourniquet** » : les retours d'audiences du CRA de Marseille par l'équipe JLD de la Cimade. « Depuis 6 mois, nous voyons passer devant le Juge des libertés et de la détention des jeunes qui ont été interpellés dans la rue pour défaut de masque ou non-respect du couvre-feu. Les conséquences de ces écarts sont catastrophiques: obligation de quitter le territoire français et enfermement. »

**Garderie Mamba.** Celle ci permet aux mamans de suivre les cours de français dans de bonnes conditions. Mais il faut du monde pour assurer la garderie les mardi et jeudi de 13h30 à 15h30. Vous pouvez vous inscrire sur le frama : <https://old.framadate.org/wWfinjJLH2FdIFd>

**Ramina** (Réseau d'Accueil des Minots Non Accompagnés) cherche des nouvelles et nouveaux bénévoles pour animer en équipe des cours de français pour les minots. contact : Bénédicte au 0619195115

## LA VIE DU RÉSEAU HOSPITALITÉ

**Le Réseau Hospitalité des Hautes-Alpes** était présent et est intervenu alors des « Ateliers du Briançonnais »/ « Territoires et savoirs partagés », le 14 mai dernier, sur le thème « Frontières...et après » ; à lire sur <https://clck.ru/V5Yjd> et sur le média « Alp'alternatives » <https://clck.ru/V5Yus>

**La campagne d'adhésion** à l'association « Réseau Hospitalité » se poursuit. Prix libre, à partir de 5 €/ pour les membres à titre individuel ; 30 euros au minimum pour les personnes morales, toute cotisation supérieure étant la bienvenue. La cotisation est payable par chèque ou à défaut en espèces, à envoyer à J-P Cavalié, 25, vallon de la Rougère 13240 Septèmes les vallons.

Rappelons que l'adhésion de toutes celles et de tous ceux qui le veulent est essentielle pour la vie de l'association mais également en vue de la constitution du dossier de demande de reconnaissance de celle-ci comme étant « d'intérêt général » ; cette procédure étant très longue, il est important de l'adresser rapidement à l'administration fiscale. Le nombre d'adhérents donnera du poids à la demande. Chaque adhésion compte !

## AGENDA

**Dimanche 30 mai.** Manifestation Anti CRA organisée par le collectif des demandeurs-es de papiers de marseille (CDP13) et le collectif anti-cra, pour la fermeture des centres de la honte ! À 14h00, Porte d'Aix à Marseille.

**Mercredi 2 juin.** A 14h30, permanence RESF (accueil jeunes majeurs et familles sans papiers) à la MMDH (34 cours Julien 13006 Marseille).

**Jeudi 3 juin.** La 8ème rencontre de l'hébergement solidaire, est prévue le 3 juin, de 18h00 à 20h30, au Théâtre de l'Œuvre, 1 rue Mission de France, Marseille 13001. Thème central : « L'hébergement à Marseille : état d'urgence ». Places limitées (contexte sanitaire) : inscription obligée.

**Samedi 5 juin.** Grande manifestation organisée par « Toutes aux frontières ! », réseau européen féministe. A 13h30, place Massena, à Nice. + d'infos sur <https://toutesauxfrontieresfr.wordpress.com/>  
Il est possible de soutenir cette action via la cagnotte solidaire pour le bus : <https://is.gd/TYSF1r>

**Mercredi 9 juin.** Dans le cadre de la sensibilisation et du maintien en action de la lutte des sans papiers pour la régularisation l'association « Ensemble Marseille » organise un rassemblement statique devant la préfecture de Marseille place Félix Barret, de 13h00 à 16h00

**Jeudi 10 juin.** Manifestation pour le respect des droits des demandeurs d'asile, à 14h, depuis Perrier jusqu'à l'OFII, appelée par l'Association des Usagers de la PADA.

## LES APPELS « HÉBERGEMENT »

Entre le 22 mai et le 28 mai, le Réseau Hospitalité a reçu et relayé 2 demandes d'hébergement, pour une famille avec 5 enfants et un jeune-homme.

Il ne faut pas oublier que bien d'autres associations et collectifs reçoivent également chaque semaine des appels, ceux-ci s'additionnant. Si vous le pouvez, écrivez-nous pour vous inscrire sur la liste des hébergeurs du Réseau Hospitalité ; vous recevrez les appels par mail et vous choisirez lorsque cela vous conviendra : [contact@reseauhospitalite.org](mailto:contact@reseauhospitalite.org)

Pour nous joindre : [contact@reseauhospitalite.org](mailto:contact@reseauhospitalite.org)

<https://www.reseauhospitalite.org/>

- <https://www.facebook.com/JPCsolidaire>

N'hésitez pas à diffuser largement le journal du Réseau !

# Association « Réseau Hospitalité »

Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901  
25, vallon de la Rougère 13240 Septèmes les vallons  
Contact : contact@reseauhospitalite.org



## BULLETIN D'ADHÉSION

### MEMBRE À TITRE INDIVIDUEL :

Je, soussigné(e) (nom et prénom) :

né(e) le (date et lieu de naissance) :

demeurant à (adresse complète) :

N° de téléphone : Email :

souhaite devenir membre de l'association « Réseau Hospitalité ».

### PERSONNE MORALE :

Raison sociale :

Représentée par (nom et prénom) :

Adresse postale :

Adresse mail :

N° de téléphone :

souhaite soutenir l'association « Réseau Hospitalité »

Je déclare avoir reçu un exemplaire des statuts et du règlement intérieur de l'association ;  
je m'engage à respecter toutes les obligations des membres de l'association qui figurent  
dans ces documents.

J'accepte de verser ma cotisation due pour l'année 2021, dont le montant est fixé de la  
manière suivante :

- Adhésion des membres à titre individuel, prix libre à partir de 5 €  
(à titre gracieux pour les personnes ayant des difficultés financières)
- Adhésion des personnes morales : 30 euros au minimum, toute cotisation supérieure  
sera bienvenue.

payable de préférence par chèque, à défaut par espèces.

Fait à....., le .....

(signature de l'adhérent, précédée de la mention « lu et approuvé »)

Bulletin à envoyer à Jean-Pierre Cavalié - 25 vallon de la Rougère, 13240 Septèmes les vallons

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la Loi « informatique et libertés »  
du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.